

QUE SE PASSE T-IL A LA RENTREE 2013 ?

QUELLES MODALITES POUR DEVENIR PROF DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT ?

1. Vous avez validé un diplôme de licence.

Vous êtes titulaire d'un diplôme de licence. Pour devenir professeur dans l'Enseignement Privé sous contrat, votre parcours de formation commence en M1 (type master MEEF) en septembre 2013 et se déroulera sur deux années. Les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours auront lieu à la fin de votre première année de master, soit en mai-juin 2014. Ce « *nouveau concours* » a un contenu entièrement renouvelé par rapport à celui des sessions précédentes.

2. Vous êtes actuellement étudiant en M1

A la rentrée 2013 :

Vous êtes admissible au concours 2014

Vous avez validé un M1 (ou équivalent) et vous avez passé avec succès les épreuves d'admissibilité qui se sont déroulées en juin 2013. Votre formation démarre en septembre 2013 en M2 (type Master MEEF). Vous passerez les épreuves d'admission en juin 2014 à la fin de votre deuxième année de master. Durant l'année de M2, vous aurez la possibilité d'effectuer des stages en responsabilité en école ou établissement correspondant à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunéré à hauteur d'un mi-temps (contrat à durée déterminée). Vous suivrez en parallèle le M2 dont des modules de professionnalisation. À la rentrée 2013, votre statut est alors celui de contractuel de l'Éducation nationale, en plus de celui d'étudiant.

Vous n'êtes pas admissible au concours 2014

Vous avez validé un M1 mais vous n'êtes pas admissible au concours dont les épreuves ont eu lieu en juin 2013. En septembre 2013, nous vous proposons de vous inscrire en master 2 (type MEEF) à parcours aménagé. Ce parcours intègrera une préparation au concours (nouvelle formule). Vous pourrez (c'est à l'étude) suivre un autre parcours en lien avec des métiers de l'éducation.

3. Vous êtes actuellement étudiant en M2

A la rentrée 2013 :

Vous êtes admis au concours privé (PE ou CAFEP 2013)

Vous avez validé un master 2 et avez passé avec succès les épreuves d'admission du concours 2013. Vous relevez alors du dispositif de formation initiale précédent (FIC). Dès la rentrée 2013, vous êtes affecté dans une école ou un établissement scolaire en tant que professeur stagiaire (contractuel de l'état) et êtes rémunéré à plein temps. Vous bénéficiez d'une décharge de service afin d'être accompagné(e) par votre tuteur et de suivre des modules de formation à l'ISFEC pour réussir au mieux cette première année d'exercice.

Vous êtes admissible au concours 2014

Vous avez validé un master 2 et êtes admissible aux épreuves du concours qui se sont déroulées en juin 2013. Vous pouvez poursuivre votre formation à l'Institut Saint Cassien (ISFEC). Elle consistera en des modules de professionnalisation et des temps de préparation aux épreuves d'admission du concours. Vous aurez la possibilité d'effectuer un stage en responsabilité (contrat à durée déterminée) égal ou supérieur à un tiers-temps de service d'enseignement, rémunéré à hauteur d'un mi-temps (pour le tiers-temps). Vous serez à la fois étudiant et contractuel.

Vous n'êtes ni admis au concours 2013 ni admissible au concours 2014

Vous avez validé un parcours de M2 mais avez échoué au concours 2013 et à l'admissibilité 2014. Vous pouvez :

- ➡ Contacter le SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au recrutement) de l'académie d'Aix-Marseille : saar@ecmarseille.fr ou le saar de l'académie de Nice : contact@ddec06.com pour envisager de faire des suppléances (remplacements) en établissement ;
- ➡ Vous inscrire à l'ISFEC sur un parcours de préparation au concours.